

L'information économique des entreprises du Val d'Oise et du Grand Paris

La formation, ressort de l'industrie 4.0

■ Formation : à chacun sa voie
■ L'AFMAé, une porte sur l'avenir
■ Erpro : une PME en pointe
■ 3M : l'envers du décor

LA GESTION PROSPECTIVE DES EMPLOIS

« Est-on en train de créer un taylorisme 4.0 ? ». La question a été posée lors de ces Assises de l'industrie par **Stéphane Dubois**, DRH du groupe **Safran**. L'industriel déclare avoir besoin de nouvelles compétences collaboratives ou d'interactions entre les hommes et les machines. « Nos critères de recrutement changent, continue Stéphane Dubois. Nos usines sont de plus en plus digitales ». Conséquence, Safran a imaginé un nouveau slogan de recrutement : « Safran, un monde d'opportunités ». Comme d'autres entreprises qui créent en interne leurs écoles d'apprentissage ou laboratoires de formation, le groupe d'aéronautique et de défense a pris les devants en créant à Bondoufle (Essonne) en 2016, le CampusFab, « Plateforme de formation à la mécanique industrielle de demain », pour former son personnel à la nouvelle organisation du travail mise en place avec la digitalisation de l'économie. Le CampusFab a été rejoint par **Fives, le GIFAS, Dassault Systèmes et le pôle de compétitivité ASTech Paris-Région** et a déjà formé des centaines de personnes, apprentis inclus, à la fabrication additive et à la maîtrise d'une ligne d'usinage mettant en œuvre robots, cobots et chariots automatiques. Objectif : combler le manque structurel de candidats dans les métiers de la transformation numérique.

L'industrie pharmaceutique, elle aussi, digitalise ses usines. C'est l'objectif affiché de **Sanofi** dans les années à venir. Les biotechnologies représentent 20 % du chiffre d'affaires du

laboratoire, part qui augmente de 2 % par an. Ce qui fait dire à **Philippe Luscan**, vice-président exécutif, affaires industrielles, qu'à terme « 50 % de nos usines utiliseront les biotechnologies. C'est la raison pour laquelle nous allons digitaliser nos usines en France ». Et de citer trois enjeux majeurs pour le groupe pharmaceutique : la proximité territoriale, la formation des jeunes et les relations avec les PME. « Pour attirer les jeunes, à nous de créer des écoles et des partenariats » ajoute Philippe Luscan.

Pour les industriels utilisant les nouvelles technologies, IOT, IA, Block Chain, réalité augmentée, reconnaissance de la voix, production additive pour les séries limitées... pour ne citer que les principales, permettant une production agile, rapide et connectée, la crise du recrutement de talents a remplacé la crise du carnet de commandes.

Selon les résultats d'une étude de l'institut Yougove à L'Usine Nouvelle pour la tenue de l'Usine extraordinaire à Marseille en novembre 2019, les jeunes ne seraient que 16 % à envisager de travailler dans l'industrie en 2019, contre 14 % en 2018. Il y a encore beaucoup à faire pour convaincre la nouvelle génération qu'elle a un avenir dans l'industrie 4.0...

Messieurs les industriels, tous à vos réseaux sociaux !

> William Hitchon



J. - D. Sénard, président de l'alliance Renault Nissan et Mitsubishi



Stéphane Dubois DRH du groupe Safran



Denis Mercier directeur général adjoint de Fives



Philippe Luscan vice-président de Sanofi

FORMATION : À CHACUN SA VOIE

L'appli du compte personnel de formation est téléchargeable depuis le 21 novembre 2019¹. Sélection, inscription, paiement : chacun peut librement utiliser ses euros pour accéder à plus d'un millier de diplômes pour se former « dans » et « en dehors » de son lieu de travail. C'est une révolution dans le monde de la formation, marqué depuis des lustres par la mainmise des partenaires sociaux.

Premier constat : les Français n'utilisaient pas, ou très peu, leurs droits à la formation ! Deux présidents s'y sont cassé les dents, Sarkozy, puis Hollande qui ont tenté sans grand succès d'inciter les salariés à y avoir recours. Le président Macron a pris le mal par la racine en réformant le processus de collecte et en donnant à chacun l'opportunité de se prendre en charge. Une révolution ! Et on partait de loin...

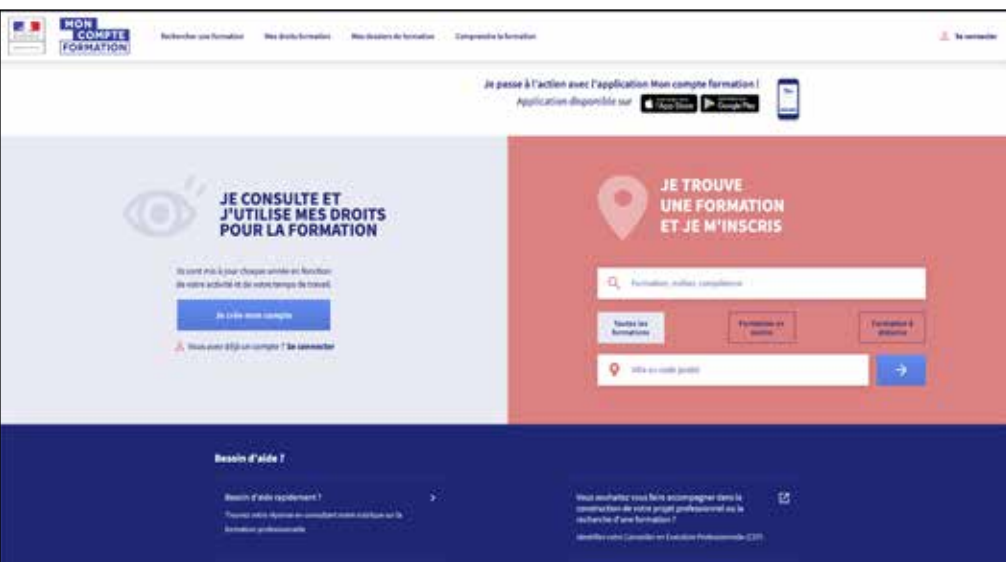
LA FORMATION AVANT MACRON

Les Opérateurs Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) collectaient les cotisations à la formation professionnelle continue (FPC), cotisation à la seule charge de l'employeur. Ils instruisaient et finançaient les demandes de formation, que ce soit dans le cadre du plan de formation (à l'initiative de l'employeur pour développer les compétences de ses employés à leur poste de travail) ou dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF) devenu en 2015 le Compte Personnel de Formation (CPF)² à l'initiative du salarié, sans lien obligé avec son activité. Ces OPCA étaient adossés à des secteurs d'activité et décidaient chaque année, avec les branches professionnelles, des thématiques de formations prises en charge et des enveloppes financières allouées par entreprise. Ils étaient 52 sous le gouvernement Sarkozy, puis 22 sous Hollande, lors de l'instauration du Compte Personnel de Formation (CPF) et enfin 11 sous Macron.

Appelé un moment DIF (Droit Individuel à la Formation) et géré par l'employeur, le Compte Personnel de Formation (CPF) était géré par la Caisse des Dépôts et Consignations et instruit par les OPCA. Il était utilisé par les salariés pour se former dans un domaine de leur choix, pendant leur temps de travail, avec l'autorisation de l'employeur, ou hors temps de travail (ne nécessitant pas d'autorisation de l'employeur).

1 - Le jour du lancement, l'appli a été téléchargée par 100 000 personnes et plusieurs milliers de dossiers de demande de formation ont été téléchargés dans la journée - Information du ministère du Travail.

2 - Compte Personnel de Formation (CPF) né en 2015, mais qui restait sous la coupe des partenaires sociaux .



Nicolas Sarkozy avait constaté que très peu d'actifs avaient recours au DIF. Les OPCA accumulaient une manne financière importante. Il avait lancé une vaste campagne de communication sur ce droit inexploité pour réactiver les demandes de formation.

François Hollande, préoccupé par le fort taux de chômage durant son quinquennat, avait remplacé le DIF par le Compte Personnel de Formation (CPF), afin que la portabilité de ce droit soit plus aisée, et pour le promouvoir auprès des demandeurs d'emploi pour développer les champs possibles de leur embauche.

En effet, toute formation, pour être éligible au financement du Compte Personnel de Formation, devait se conclure par un diplôme, une qualification ou une certification. Le CPF imaginé par Hollande, trop dédié aux demandeurs d'emploi, ne satisfaisait pas les attentes des actifs. Et s'avéra être une « usine à gaz »...

LA GOUVERNANCE DE FRANCE COMPÉTENCES

Préparée en 2018, la réforme d'Emmanuel Macron, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019, modifie profondément le monde de la formation. Dès 2019, les OPCA sont devenus des Opérateurs de Compétences (OPCO). A compter du 1^{er} janvier 2020, ils ne collecteront plus les cotisations à la Formation Professionnelle Continue (FPC) assurée par l'URSSAF et cesseront de gérer l'instruction et le financement des formations suivies dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF). Ils continueront à assurer leur mission de conseil auprès des branches professionnelles et ne géreront plus que l'instruction et le financement du plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés.

De plus, toutes les institutions publiques ou reconnues par l'État œuvrant dans la formation professionnelle sont désormais regroupées sous la bannière « **France Compétences** ».

Le compte personnel de formation (CPF), lui, n'est plus alimenté en nombre d'heures de formation mais en euros. Un compte en euros suppose pour son titulaire de passer par un

intermédiaire pour faire la conversion en espèces et payer l'organisme de formation. C'est le rôle qu'ont tenu la vingtaine d'opérateurs de compétences OPCA, qui étaient « à la main » des partenaires sociaux. Avec un CPF en euros (alimenté de 500 € par an avec un plafond de 5 000 ou 8 000 € pour les moins qualifiés), plus besoin d'intermédiaire. La vérité des prix s'imposera d'elle-même.

L'APPLI QUI « DONNE LA MAIN »

« Une campagne de communication exceptionnelle pour une mesure « révolutionnaire »... si l'on en croit la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Lancée au Forum des Halles à Paris le 21 novembre 2019, l'appli moncompteformation.gouv.fr permettra à tout détenteur d'un compte personnel de formation, salarié ou en recherche d'emploi, d'acheter librement au prestataire de son choix, sans intermédiaire, la formation qu'il souhaite, en utilisant son compte épargne formation, désormais en euros.

Les objectifs affichés par le gouvernement sont de :

- réduire les inégalités d'accès à la formation entre les catégories socio-professionnelles et les entreprises, ayant observé que les cadres y ont recouru deux fois plus que les ouvriers et les grandes entreprises deux fois plus que les TPE ;
- inciter les Français à « *apprendre et se former tout au long de leur vie professionnelle* » afin de répondre aux enjeux de la guerre mondiale des compétences.

Dans les entreprises, cette « émancipation » des salariés génère un certain mécontentement des responsables de formation, en partie privés du pilotage et de l'accompagnement des salariés qui souhaitent se former.

La crainte repose sur le fait que les salariés ne choisiront pas forcément une formation qui leur donnera, in fine, un accroissement de compétences profitable à l'entreprise. Et pourtant, ce libre-arbitre ne doit pas être perçu de manière négative. Dans le contexte de la loi Pacte, cette

réforme prend tout son sens. Elle peut devenir un point d'achoppement des échanges et négociations entre employeur et salariés.

Lors des entretiens professionnels (obligatoires tous les 2 ans avec bilan au bout de 6 ans), les employeurs pourront évoquer avec chacun de leurs employés les projets de développement nécessaires à la pérennité de l'entreprise.

En effet, la loi n'interdit pas le co-financement des formations par le CPF du salarié et par le Plan de développement des compétences de son entreprise.

Voilà une possibilité d'impliquer et de valoriser chaque salarié dans le développement de l'entreprise.

Rappelons-le : une entreprise qui investit dans ses richesses humaines à tout à gagner... en en faisant une raison d'être (cf. *La lettre de l'Entreprise* 43).

DES PRESTATAIRES BOUSCULÉS

On ne s'étendra pas sur la « mauvaise humeur » des gros opérateurs agréés (OPCO) et des partenaires sociaux dépossédés d'une grande partie de leur pouvoir et de la manne monétaire dont les prive cette réforme.

Les prestataires de formations, eux, se réjouissent d'avoir directement affaire aux usagers, ce qui devrait considérablement raccourcir les délais de demande de financement. Ils ont eu deux mois pour saisir - et revoir pour certains - leur offre de formation. Il n'en reste pas moins qu'ils devront continuer à informer leurs publics sur leurs droits à formation - très souvent ignorés - et les accompagner dans la mise en œuvre.

Il sera intéressant de faire le point dans un an, avec un panel de salariés et de formateurs, sur l'efficacité du système... À vous, entrepreneurs et dirigeants, de saisir cette opportunité et de motiver vos salariés à la croissance et au développement de vos entreprises... en les incitant à se former !

> Isabelle Jarrod et Béatrice Monomakhoff



Formation du personnel navigant au sol à l'AFMAé

BULLETIN D'ABONNEMENT

- > Recevez le magazine papier et on line
- > Profitez à tout moment des Exclus web
- > Votre business, votre territoire, nous, on en parle !
- > Bénéficiez de notre réseau d'experts



l'ouverture du nouveau siège de 3M avec des élus qui applaudissent... alors qu'ils ont dû quitter l'entreprise il y a quelques mois.

Nous souhaitons comprendre pourquoi, en dépit de la stratégie marketing du groupe⁴ qui a contraint 3M France à supprimer ou délocaliser, il y a longtemps, les Scotch® à Hutchinson aux États-Unis ... puis à Janinow en Pologne ... Les Post-It en Allemagne... Bref toute l'activité des lignes fabriquées à Beauchamp, 3M France n'a pas réussi à sauver plus de 90 emplois sur les 270 de l'usine de Beauchamp. La seule réponse à nos questions a été un communiqué de presse commun de 3M et de VECTURA, société foncière privée⁵ qui rachète le site immobilier de Beauchamp pour en faire un parc d'entreprises. Doit-on comprendre que 3M se diversifie dans l'immobilier ?

N'y avait-il pas d'autre solution, à l'heure où l'on pêche la ré-industrialisation et où le PSE prévoyait de : « développer de nouvelles activités industrielles créatrices d'emplois » pour cette entreprise phare qui a fabriqué à Beauchamp ses rouleaux de Scotch® depuis 1953 et le Post-it depuis son invention en 1968 ?

N'aurait-on vraiment pas pu faire autrement ?

> Olivier Cerf et Béatrice Monomakhoff

Pour recevoir le magazine papier La Lettre de l'Entreprise à l'adresse de votre choix, accéder aux contenus exclusifs du site web ainsi qu'aux dossiers hors-série :

- **Abonnez-vous pour un an à 80€ ou 2 ans à 120€ TTC.**
- Imprimez ce bulletin d'abonnement et remplissez-le avec votre adresse postale et votre adresse email afin de recevoir vos codes d'accès au site web
- Renvoyez-le accompagné de votre chèque par La Poste à La Lettre de l'Entreprise 37 bis avenue de la Libération - 95540 Méry-sur-Oise

● **Nous vous adresserons une facture et vos codes d'accès par mail.**

* Cochez la mention utile :

- Je souhaite m'abonner pour 1 an (4 numéros)* au prix de 80 € pour la France métropolitaine
- Je souhaite m'abonner pour 2 ans (8 numéros)* au prix de 120 € pour la France métropolitaine
- Je souhaite acheter le dernier numéro* au prix de 20 € pour la France métropolitaine
- Chèque joint à l'ordre de Hors-série.com
- Je souhaite recevoir une facture à l'ordre de :

ABONNEZ-VOUS ET PROFITEZ DE VOS AVANTAGES :

* Mentions obligatoires :

Nom* :

Prénom* :

Entreprise* :

Fonction :

Adresse* :

Boîte postale :

Code postal* :

Ville* :

Mobile :

Fax :

E-mail* :

A renvoyer à : Hors-série.com
37 bis, avenue de la Libération
95540 Méry-sur-Oise
Contact : Isabelle Jariod
01 30 36 00 27 - 06 86 83 69 64

3M EN CHIFFRES

3M (pour Minnesota Mining Manufacturing), est un groupe industriel fondé en 1902 aux États-Unis qui emploie 90 000 collaborateurs et détient 115 000 brevets. Le chiffre d'affaires 2018 du groupe en France a été de 863 millions d'euros, avec 10 sites industriels et logistiques, et 2 000 personnes. De nombreux produits phares sont utilisés chaque jour par des millions de Français.

Pour 3M, « la science permet d'améliorer le monde ». L'entreprise aux 51 plateformes technologiques commercialise 60 000 produits dans les secteurs du transport (connectivité automobile, signalisation routière), de la santé (bandes souples, produits dentaires), du domestique (post-it, ruban adhésif Scotch), de la sécurité (masques de protection, filtres), de l'énergie (films de protection solaire, câbles électriques).

CARNET D'ADRESSES DE LA LETTRE DE L'ENTREPRISE N°44

PAGE 4 - 5
Ronan Bolé, président d'Amazon Logistique France
 Amazon - Agence de livraison
 2-4 rue du petit Albi - 95520 Osny

PAGE 6
Département du Val d'Oise
 Guillaume Tessier - Tél. : 07 84 39 09 10
 Mail : guillaume.tessier@valdoise.fr
 Site web : valdoise.fr

PAGE 7
Cyrille Vue - Tél. : 01 34 14 62 67 - Mob. : 06 20 42 39 59
 Mail : cyrille.vue@erpro-group.com
 216 Boulevard André Brémond - 95320 Saint Leu La Forêt

PAGE 8
CFA AFMAÉ
 Christine Pelliet
 Responsable sourcing et communication - Tél. : 06 73 58 25 29
 Mail : cpelliet@afmae.fr
 Chemin De La Piste - CS 90052 - 95500 Bonneuil-en-France

PAGE 9 - 10
Usine Nouvelle - Les journées de l'Industrie
 10 place du Général-de-Gaulle - BP 20156 - 92186 Antony Cedex - France
 Site web : www.usinenouvelle.com

PAGE 10 - 11
moncompteformation.gouv.fr

PAGE 12 - 13
Le Parc
 19 avenue de l'Eguillette - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône
 Site web : www.leparcsaintouen.com

PAGE 14 - 15
3M France
 Dircom - Catherine Hamon - Tél : +33 1 30 31 75 06
 Email : chamon@mmm.com
 1 Parvis de l'Innovation - 95006 Cergy-Pontoise cedex

Soucieux du développement durable nous diminuons la surface rédactionnelle du magazine papier au profit d'articles plus nombreux sur notre site lalettredeentreprise.com relayés par notre newsletter que vous recevez ou à laquelle vous pouvez vous abonner gratuitement en vous connectant sur le site. Mais *La Lettre de l'Entreprise* poursuit ses dossiers thématiques trimestriels en diffusion papier à laquelle vous pouvez aussi vous abonner !



Éditeur : Hors-série.presse
 37 bis, avenue de la Libération
 95540 Méry-sur-Oise
 Tél. : 01 30 36 00 27
www.lalettredeentreprise.com

Directrice de la publication : Isabelle Jariod
i.jariod@lalettredeentreprise.com

Rédactrice en chef : Béatrice Monomakhoff
beamono@lalettredeentreprise.com

La rédaction : 06 03 92 05 94

Rédaction : Béatrice Monomakhoff, Isabelle Jariod
 William Hitchon.

Conception : Hors-série.presse

Photos : Elizabeth Skerla (couverture),
 F. Pommier pour Usine Nouvelle, Erpro,
 Chanel, MI Jones, 3M, CDVO, X.DR

Secrétariat de rédaction : Isabelle Jariod

Maquette : Thierry Dubois

Pré-press et impression : RAS
 6, avenue des Tissonvilliers - 95400 Villiers-le-Bel

La lettre de l'Entreprise
 Publication trimestrielle
 (mars, juin, septembre, décembre)

Tirage : 2 000 exemplaires

Dépôt légal : décembre 2019
 ISSN 1960-2561

Régie publicitaire : Hors-série.com
 adresse mail : beamono@lalettredeentreprise.com

Webmaster : Olivier Walter

www.lalettredeentreprise.com
www.facebook.com/beatricemonomakhoff

4 - Stratégie préconisant une « réorganisation industrielle en Europe de l'Ouest »

5 - « VECTURA, foncière privée spécialisée dans l'acquisition, le développement et la conservation d'actifs industriels (activités et logistique) en France aménagera un parc d'entreprises multi-localitaires et multi-activités, composé de plusieurs immeubles indépendants pour une surface totale de 90000 m². »